### **PROCES VERBAL**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Le jeudi 27 avril 2023 à 20 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Serbonnes, sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire.

Convocation adressée le 03/04/2023

Etaient présents : Olivier MARTIN, Corinne GRELLET, Jean-Michel SAINTE-CROIX, Alexandra SERDIN, Claire VARACHE, Renaud de SAINT-OURS, Benoit JOING, Nicolas CHARIOT, Christophe LE PREVOT

Absents représentés: Eve JANOT a donné pouvoir à Corinne GRELLET

Absents: Anais BEDEKOVIC, Christian PIAT, Didier MAHE, Mathieu VALLET

Secrétaire de séance : Christophe LE PREVOT

Le procès verbal de la réunion du 8 avril 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Adoption et signature du procès verbal de la réunion du 8 avril 2023

### **DECISIONS DU MAIRE**

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal :

### N°203-01: devis dératisation à l'école

M le maire a signé le devis de la société AHRB pour la dératisation et désourisation à l'école - montant de la prestation : 357 €HT ( 428.40 € TTC)

# N°2023-02 : contrat vérification périodique de l'aire de jeux

le maire a signé le contrat du BUREAU VERITAS concernant la vérification périodique de l'aire de jeux installée sur la place,

comprenant : commande, gestion des interventions, interventions, rapports.

Montant global des prestations la première année soit en 2024 : 286.80 € TTC

Le contrat est conclu à compter de son acception pour une durée ferme de 3 ans

# N°2023-03: devis et convention pour le traitement des archives de la mairie :

Le maire signe le devis N° 2023-06 établi par l'archiviste du CDG 89 et la convention correspondante avec le CDG 89 , concernant le traitement du vrac et éliminations réglementaires de 13 mètres linéaires d'archives comprenant :

Phase 1 )Récolement détaillé et conditionnement des archives anciennes en vrac ( 8 jours )

Phase 2 ) Rédaction d'un bordereau d'élimination et mise à jour du récolement (1 jour) Phase 3 ) Rédaction d'un rapport de fin de mission puis formation sur place des agents à l'archivage (1 jour)

Total 11 jours

Montant global des prestations 2450 €

# N°2023-04 : signature du devis du géomètre BGAT de SENS

Le maire signe le devis n° D290423 du 22 avril 2023 établi en vue de la réalisation du plan topographique et parcellaire à l'échelle du 1/200ème concernant la mairie et ses abords sur environ 1100 M2.

Montant prévisionnel des honoraires : 495.00 € HT (594.00€ TTC)

# **DELIBERATIONS**

# N°2023-24 – travaux urgents église de Serbonnes

M le maire rappelle le plan de financement adopté par délibération en date du 4/06/2022 pour les travaux urgents de mise en sécurité de l'église comprenant:

rénovation de la toiture sur le transept (renfort charpente et couverture) rénovation de la toiture sur la nef rénovation des enduits sur le transept rénovation des enduits sur la nef remplacement de gouttières et repiquage transept beffroi

opération évaluée à un montant de <u>186 792.00 € HT</u> ( 1ère tranche de travaux ) et rappelle les subventions notifiées à la commune pour cette première tranche de

travaux;

M le maire rappelle les délibérations adoptées le 4/06/2022 par lesquelles le conseil municipal a décidé de confier à M. LEYNET , architecte du patrimoine 1°) l'étude préalable complète de l'église (  $12\,800\,\mathrm{e\,HT}$  ) et 2°) et la maîtrise d'œuvre des travaux ( base travaux  $150\,000\,\mathrm{e\,HT}$ °);

M le maire expose qu'à l'issue de son étude et de la réunion du 20/02/2023 qui s'est tenue en mairie avec le conseil municipal, M. LEYNET a réévalué le montant de l'opération à 283 810.61 € HT;

M le maire invite le conseil municipal à délibérer

Après délibération, la majorité du conseil municipal,

Soit 9 voix POUR (dont 1 pouvoir), 1 abstention, 0 contre,

- DEMANDE à l'architecte, M. LEYNET:
- 1°) de poursuivre son étude en intégrant les travaux définis au titre de la 1ère tranche dans son projet
- 2°) de définir les travaux urgents au titre de la 2ème tranche

Décisions modificatives N°1-2023 au BP 2023 commune section investissement.

Le Maire rappelle que l'opération de rénovation globale de l'éclairage public avec télégestion démarrée en 2021 n'est pas encore réceptionnée.

La commune a réglé un acompte d'un montant de 18 997.25 € le 17/12/2021 et devra régler le solde de l'opération soit un montant de 18 997.25 € une fois la réception du chantier faite.

M le maire indique qu'il convient de voter la DM suivante au BP 2023 de la Commune afin de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 204

Chapitre 23 – compte 2313 construction (travaux) – 19 000 € au profit du chapitre 204 – compte 2041582 subvention d'équipement versée aux organismes publics + 19 000 €

Adopté à l'unanimité (10 voix pour)

### N° 2023-25Votes des subventions 2023 aux associations et organismes

Sur proposition du maire, après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

Par 10 voix POUR (dont 1 pouvoir), VOTE les subventions suivantes:

Organisme ou association bénéficiaire	Montant de la subvention	Observations
Association foncière	5000 €	
Serbonnes		
Assoc CVTCA	350 €	
Comité des fêtes de Serbonnes	1 000 €	
Coop scolaire école Serbonnes	1 500 €	
Assoc Souvenir Français	240 €	
Assoc. UNA Pont sur Yonne	60 €	
Assoc. Conservatoire de SENS	30 €	
CFA ALMEA formation	20 €	
CFA agricole de Venoy	40 €	
Caisse des Ecoles de Serbonnes	1 200 €	
Assoc. Société de chasse de Serbonnes	200 €	
Assoc.orchestre d'harmonie de Pont S/Y	60 €	

......Soit un total de 9 700 € ......

Les crédits sont inscrits au compte 6574 au BP 2023 soit un total de 9700 €

N°2023-26 redevance assainissement – demande de dégrèvement d'un administré M Martin à la suite d'une fuite.

Le Maire quitte la salle.

La parole est donnée à Mme Corinne GRELLET 1<sup>ère</sup> adjointe, qui expose que M. MARTIN sollicite une réduction de sa facture d'assainissement pour la période du 1/09/2021 au 31/08/2022 car une fuite s'est produite sur son installation;

M MARTIN a produit la facture réduite établie par la SAUR (-71 M3) et la facture de la réparation ;

Mme Grellet, rappelle le dispositif prévu par la loi WARSMANN qui prévoit l'écrêtement des factures en cas de fuite d'eau sur le réseau privatif d'eau potable.

Mme Grellet rappelle la moyenne triennale des consommations relevées chez l'administré, soit 120 M3 et propose conformément à cette loi, une réduction de la différence.

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité, soit par 9 voix POUR

DECIDE de laisser une consommation de 120 m3 à la charge de M. MARTIN pour le calcul de sa redevance d'assainissement sur la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

VOTE la réduction correspondante.

21h25 Mme Varache quitte la séance

#### Affaires diverses

Course Cycliste du 28/04:

- 30 concurrents pour l'une des courses et 12 concurrents pour l'autre course sont inscrits
- Un camion pizza est prévu sur la place
- Il a fallu gérer le problème des bus scolaires : la Région souhaitait déposer les élèves serbonnois des collège et lycées à Courlon, Michery et Sergines. Après intervention du Maire, la société de bus déposera finalement les élèves à Serbonnes.

Le 02/05/2023 : réception de l'éclairage public sans réserve par obligation sous peine de perdre l'offre de prêt

Cantine scolaire : un des agents est en arrêt maladie (plus 1 mois de convalescence), la personne assurant son remplacement ( AICPY ) donne satisfaction.

Secrétaire de mairie : réception des CV

On souligne le bénévolat de certains qui ont nettoyé l'intérieur de l'église de Serbonnes.

Le Maire est en discussion avec la CCYN:

- pour le conseil numérique et particulièrement intervenir dans la commune pour assurer une formation des seniors sur l'utilisation de l'outil informatique. (Rdv médical déclaration de revenus, etc...)
- pour une permanence dans notre commune de France service.

Entretien voirie : Un Test a été effectué avec une désherbeuse brosseuse prêtée par la commune de Courlon qui a donné satisfaction. Un devis pour un matériel équivalent est attendu. Une démonstration dans la commune début mai va être effectuée.

### Tour de table:

Rue des pâtis, des arbres dépassent sur le domaine public et cachent l'éclairage. Le parc est classé ce qui nécessite une démarche pour obtenir l'autorisation d'élaguer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38

Signatures

Secrétaire de séance

Christophe LE PREVOT

Le Maire,

Olivier MARTIN